Paris : deux incendies criminels à l’église Notre-Dame-des Champs… de lourds dégâts (MàJ : le SDF roumain, déjà connu pour violences, déclaré pénalement irresponsable et hospitalisé)

08/10/2025 à 0h06



08/10/2025

D’après les informations d’*Actu.fr*, à la lumière de l’expertise psychiatrique, le sort de Valentin I. semble scellé ce mardi 7 octobre 2025 au tribunal correctionnel de Paris. Ce ressortissant roumain de 37 ans ne sera pas condamné.

Il était poursuivi pour avoir incendié à deux reprises l’église Notre-Dame-des-Champs en juillet dernier. (…) Les dégâts causés au sein de l’édifice religieux sont estimés à un peu plus de 200 000 euros. (…)

Sans domicile fixe et déjà condamné par le passé pour des

faits de violences aggravées, Valentin I. avait reconnu les faits, bien que ses déclarations lors de sa première comparution soient restées confuses. (…) « Monsieur a déjà été condamné auparavant et considéré comme responsable. Là, l'expertise dit l'inverse », observe le magistrat, manifestement sceptique. (…)

Souffrant d'une psychose chronique de type paranoïaque, le prévenu aurait vu son discernement aboli lors des faits. Concernant sa dangerosité, l'expert ne laisse aucune place au doute : une hospitalisation psychiatrique complète est nécessaire. (…)

Le tribunal reconnaît donc l'irresponsabilité pénale de Valentin I., conformément à l'article 122-1 du Code pénal. Son hospitalisation en établissement spécialisé est ordonnée. Il lui est aussi interdit de s'approcher de l'église pour une période de trois ans.

Actu.fr

30/07/2025

C'est la vidéosurveillance du quartier Montparnasse qui mènera les enquêteurs vers le double incendiaire présumé : Valentin I. donc, 36 ans.

L'homme d'origine roumaine, sans domicile fixe, est arrêté samedi près d'un square où il a ses habitudes. Ce mardi, le voilà au tribunal, pull gris et pantalon militaire, s'exprimant tantôt en français, tantôt dans sa langue natale. Le trentenaire ayant demandé un délai pour préparer sa défense, l'affaire n'a donc pas été jugée sur le fond.

La présidente a toutefois longuement cherché à comprendre qui était cet homme au crâne rasé, le regard un peu perdu dans son

box. Père de trois filles restées en Roumanie. Arrivé en France après le Covid. Dort « par-ci, par-là ». Condamné deux fois pour des violences.

Fait notable : le médecin psychiatre qui l'a examiné au commissariat n'a trouvé aucune pathologie particulière, ni altération ou abolition du discernement. Selon lui, Valentin I. n'est pas fou et peut être jugé.

Cela n'a pas l'air de convaincre les différentes parties, de l'avocate à la procureure, qui réclament une nouvelle expertise psychiatrique pour statuer. « J'ai un énorme doute sur sa responsabilité pénale », appuie celle qui le défend.

Restent les dégâts commis dans l'édifice religieux bâti au XIXe siècle. Entre l'orgue, la statue, le mur et les peintures, le préjudice s'avère très important : entre 2 et 3 millions d'euros selon les premières estimations du Diocèse et de la mairie de Paris, assure le parquet.

Le Parisien

27/07/2025

INFO LE PARISIEN. Après les deux incendies qui ont touché cette semaine l'édifice religieux du VIe arrondissement, les policiers ont placé un homme en garde à vue ce samedi.

[…]

S'il est à ce stade trop tôt pour l'affirmer, il pourrait s'agir d'un homme contrôlé par la police après le deuxième incendie. Celui-ci faisait des allers-retours à proximité du lieu de culte et serait déjà connu de la justice pour avoir commis des faits similaires en 2021. L'enquête se poursuit.

Le Parisien

25/07/2025

L’église Notre-Dame des Champs, située au 91 boulevard du Montparnasse dans le 6e arrondissement de Paris, a été visée par un incendie d’origine criminelle. (…) Le sinistre s’est déclaré jeudi en fin d’après-midi.

Le feu s’est déclaré au niveau de la statue de la chapelle Saint-Joseph avant de se propager à des panneaux en bois et à une toile récemment rénovée. Les sapeurs-pompiers ont rapidement maîtrisé l’incendie et il n’y a pas eu de blessés. Des techniciens du laboratoire central de la préfecture de police de Paris ont été mobilisés pour tenter de retrouver de l’ADN.

La veille, peu avant 10 heures, cette même église avait subi un autre incendie, qui serait lui d’origine accidentelle. Une sono et l’orgue de chœur avaient été détruits. Le curé était parvenu à sortir de l’édifice dès le début de l’incendie. Là aussi, il n’y avait pas eu de blessés et les sapeurs-pompiers avaient circonscrit le sinistre.

Forcément, ces incendies très rapprochés posent question. *«Ce deuxième incendie a fait encore plus de dégâts et interroge sur son origine (…) Ce matin (25 juillet), je dépose une plainte au commissariat du 6e arrondissement conjointement avec la Ville de Paris»*, a réagi le Père Camille Millour sur le site internet de l’église. *«Dès qu’il a appris l’existence de ce deuxième incendie, l’archevêque a appelé le curé pour lui manifester* son soutien dans cette épreuve», indique le diocèse de Paris au *Figaro*. (…)

Le Figaro

Les dégâts seraient limités dans l’église Notre-Dame-des-Champs, mais il y a une inquiétude sur l’état des fresques, peintes par Joseph Aubert et qui datent du 19e siècle. pic.twitter.com/cTcXwnrIIw

— Boulevard Voltaire (@BVoltaire) July 23, 2025